



FAAPA

Qui sommes-nous ?

L'association FAAPA soutient les **équipes sociales** dans **l'accompagnement juridique** des **personnes accueillies** en déployant les actions suivantes : formations, **ateliers** et permanences juridiques.

NOTRE OBJECTIF ?

Favoriser **l'insertion des personnes accueillies** à la sortie des dispositifs, en courant à la phase de **préparation à la sortie**.

Notre offre d'ateliers juridiques

L'ASSOCIATION FAAPA PROPOSE DES ATELIERS :

Animés
par des juristes
spécialisé.e.s en droit des
mineurs et en droit des
étrangers ayant une
expérience dans le champ
social, au sein
d'établissements sociaux
et/ou médicaux-sociaux



Via
une pédagogie
active, plaçant les
personnes
accueillies au cœur
des interventions



Sur-mesure



Les thématiques d'intervention couvrent les questions juridiques que peuvent se poser les personnes accueillies dans le champ social.

A titre d'exemple :

- **Les démarches administratives (pour les personnes étrangères) :** la demande d'asile, les titres de séjour accessibles, la constitution des dossiers, l'obtention d'une carte pluriannuelle ou de résident, les changements de statut ou renouvellement de titres de séjour, la demande de naturalisation française, les démarches spécifiques aux enfants nés en France, le document de circulation pour étrangers mineurs, les institutions françaises, etc.
- **La sortie des dispositifs :** les démarches de droit commun (impôts, demande de logement social), les différents types d'hébergement ou de logement à la sortie, les structures ressources, etc.
- **Les droits et obligations :** les droits et obligations du locataire (caution, règlement du loyer, bail, préavis de départ), les droits et obligations de l'employé (les différents contrats de travail, la rupture du contrat, etc.), la commission d'infractions (conséquences administratives, règles d'effacement du casier judiciaire), etc.

Nos principes d'intervention

- **Personnalisation des interventions** individualisées et différenciées selon les profils des personnes accueillies et constats des équipes sociales
- **Disponibilité et adaptabilité** tenant compte des contraintes des établissements sociaux
- **Objectif d'autonomisation** des personnes accueillies via la montée en compétences

Comment bénéficier de nos ateliers ?

1.

Contactez-nous, en indiquant vos besoins ainsi que le type de personnes accueillies : contact@faapa.fr

2.

Sur la base de vos retours et besoins, nous vous ferons parvenir une proposition de programme adaptée.

3.

Nous organiserons et animerons l'atelier au sein de votre établissement.

4.

Tous nos ateliers donnent lieu à la remise d'un livret récapitulatif personnalisé aux personnes accueillies.

380€ TTC par atelier
(hors frais de déplacements)



Formation
et Accompagnement
pour l'accès à l'Autonomie
des Personnes Accueillies